



Facture d'eau depuis deux jours!

Par **Domi1973**, le **15/11/2009** à **19:09**

Bonjour,

Description rapide : [s]/[s]

J'habite un studio depuis dix ans. Les charges étaient comprises (avec l'eau) Le propriétaire me réclame aujourd'hui plus de 400 euros d'eau.

Description détaillée : [s]/[s]

Lorsque j'ai emménagé il y a dix ans dans mon studio, le propriétaire m'avait dit, et non pas écrit, que le loyer était "charges comprises avec l'eau"

Pendant toutes ces années je me suis effectivement contenté de payer le loyer dont nous avons convenu et rien de plus.

Il y a quelques mois mon propriétaire m'a imposé un nouveau compteur d'eau chez moi (chez lui) et j'ai accepté.

Il y a deux jours j'ai reçu dans ma boîte aux lettres un courrier comminatoire dans lequel le propriétaire me réclame un peu plus de 400 euros de facture d'eau depuis le quatrième trimestre 2008.

Le relevé (officiel, du syndic) qu'il me fait parvenir indique un peu moins de un euro le litre puisque j'ai pu vérifier que le chiffrage avancé est celui de "mon" compteur et que celui-ci compte "au litre"

Cette somme est-elle possible? Je vis seul et n'ai pas une consommation d'eau irrégulière (douche, vaisselle.)

Mon propriétaire a-t-il le droit de me réclamer une charge nouvelle et un arriéré aussi important? surtout de façon aussi abrupte et en un temps aussi restreint.

Qui puis-je contacter pour obtenir une réponse "juridique officielle" puisque le courrier de mon propriétaire me dit que j'ai quinze jours pour payer sans quoi il me coupera l'eau!

Je vous remercie par avance de vos réponses éventuelles,

Dom.

Par **FREMUR**, le **16/11/2009** à **17:23**

Bonjour

Sans même examiner la question de savoir s'il y a un du de la part du locataire pour la fourniture d'eau, il y a me semble t'il un problème de coût à régler.

L'eau se facture au mètre cube et non pas au litre.

1 M3 = 1000 litres il est donc totalement exclu que le prix au litre soit proche de 1 EURO

Même dans les rares communes où le prix est scandaleux celui ci ne dépasse pas 10 euro au M3. le plus couramment le prix est inférieur à 4 ou 5 euro le mètre cube. Par ailleurs, ce n'est pas le syndic qui fixe le prix de l'eau c'est la régie distributrice (renseignez vous à la mairie)

En ce qui concerne la consommation d'une personne seule dans un studio celle ci devrait être au maximum de l'ordre de 40 M3 par an.

Il est clair que 400 euro ne peuvent pas correspondre à la seule consommation d'un an, il y a peut être aussi le coût de pose des compteurs et le prix de la location de ces compteurs.

Pour répondre de façon circonstanciée, il conviendrait de fournir quelques précisions.

CORDIALEMENT